

SPÉCIAL



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

• Imprimé sur papier 100% recyclé et recyclable

LE BULLETIN
DU BARREAU
DE PARIS

24 janvier 2012

Le Bulletin

Barreau de Paris solidarité

@Thinkstock

édito

Fonds Barreau de Paris solidarité et congé libéral : portons nos valeurs de dignité, d'humanité et de désintéressement



Christiane Féral-Schuhl
Bâtonnier de l'Ordre

Yvon Martinet
Vice-bâtonnier de l'Ordre

Notre serment nous engage à exercer notre profession avec dignité et humanité. L'institution du Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité et la mise en œuvre du congé de solidarité libéral vont permettre de rappeler la véritable image de l'avocat, en faisant savoir que nombre d'entre nous, dans le cadre des activités de l'Ordre, ou à leur initiative, donne des consultations gratuites, aide les plus démunis et s'engage dans des actions pro bono.

C'est la raison d'être du Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité.

Il est à vos côtés pour soutenir vos initiatives de sensibilisation, de formation, d'information et d'assistance à destination des plus démunis qui ont parfois avec le droit une relation faite de préjugés, de craintes et de doutes.

La création du Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité répond à cette exigence d'humanité de l'avocat qui se décline, en dehors de son exercice professionnel, par des engagements citoyens et solidaires.

Pour compléter ce dispositif, nous avons voulu que soit instauré un congé de solidarité libéral, basé sur une Charte qui va permettre un véritable déploiement du Fonds.

Les avocats et les cabinets d'avocats adhérant à cette Charte s'engagent à réaliser ou à faciliter la réalisation par leur personnel salarié, leurs collaborateurs libéraux ou salariés et/ou leurs associés, de missions d'actions humanitaires, éducatives, écologiques ou autres durant leurs congés ou repos annuels.

D'une pratique courante dans un certain nombre d'entreprises ou d'associations, le barreau de Paris se devait d'institutionnaliser le congé de solidarité libéral.

Nous l'avons fait avec Planète Urgence, l'association qui a créé le congé solidaire il y a 12 ans.

Vous le découvrirez dans le présent bulletin.

Que vive donc le fonds de dotation et le congé de solidarité libéral. Soyons fiers de notre appartenance au barreau de Paris qui porte si bien les valeurs de dignité, d'humanité et de désintéressement des avocats fiers et conscients du rôle qui est le leur au sein de notre société.

Sommaire

- 3** Avant-propos
- 4** Les solidarités au cœur de l'action du barreau
- 4** Le Bus de la Solidarité
- 6** Le barreau de Paris, partenaire de la ville de Paris
- 6** Témoignage d'un avocat au barreau de Paris effectuant des permanences dans des MDEE.
- 7** Des interventions pro bono auprès de différentes associations
- 10** Les avocats du barreau de Paris impliqués à titre personnel dans les actions solidaires : l'expérience de Céline Bondard
- 11** Les innovations de Barreau de Paris solidarité
- 11** Le Fonds de dotation Barreau de Paris solidarité
- 12** Entretien avec Xavier Emmanuelli, ancien ministre, parrain du fonds
- 13** Le Congé de solidarité libéral
- 14** Entretien avec Hervé Dubois
- 15** Commission ordinale professionnelle *pro bono*

Avant-propos



*Dominique Attias,
secrétaire général
du fonds de dotation
«Barreau de Paris
Solidarité»,
AMCO.*



Quel bonheur de commencer l'année avec un projet qui réunit tous les avocats du barreau de Paris autour de cette magnifique aventure.

« *Barreau de Paris* » et « *Solidarité* », voilà deux acceptions qui fonctionnent bien ensemble : un barreau uni et solidaire.

Le barreau de Paris : des avocats qui, ensemble, portent haut l'étendard de leurs principes : honneur, désintéressement et dévouement.

Des avocats compétents qui forment une chaîne en cette période de crise pour conseiller, assister et défendre tous ceux qui ont besoin de droit.

Une « *armée* » mobilisée, celle des avocats qui, chaque jour, œuvrent dans le cadre de Barreau de Paris Solidarité.



1

Les solidarités au cœur de l'action du barreau

2003

Création de l'opération Barreau de Paris Solidarité.



« Barreau de Paris Solidarité », c'est avant tout l'engagement de confrères à donner de leur temps, en vertu du désintéressement et de l'humanité qui fondent notre serment, à ceux qui en ont le plus besoin. Depuis 2003, grâce au dévouement de ces avocats, les

actions bénévoles portées par l'Ordre ont pris de l'ampleur, se sont diversifiées, et connaissent un succès sans cesse grandissant. Je suis fière de connaître ces avocats, qui sont le reflet d'une image peu connue de notre profession, et par ces quelques lignes je leur adresse tous mes remerciements. J'espère qu'à la lecture de ce Bulletin spécial nombreux d'entre vous rejoindrez nos confrères, pour renforcer les actions existantes, mais également pour prendre part aux nouvelles possibilités qu'offre le Fonds de dotation.

Emmanuelle Delnatte
avocat, responsable de la coordination
du fonds de dotation
Contact : edelnatte@avocatparis.org
Tél : 01 44 32 49 29 / Fax : 01 44 32 49 99

Le Bus de la Solidarité

Le 8 avril 2003, sous l'impulsion du Bâtonnier Paul-Albert Iweins et en partenariat avec la ville de Paris et son maire Bertrand Delanoë, le Bus de la Solidarité stationne pour la première fois avenue de la Porte Montmartre. Trois avocats bénévoles sont présents pour répondre aux questions des justiciables qui se présentent, sans rendez-vous. Bien souvent, ces personnes n'osent pas franchir la porte d'un cabinet d'avocat, ni même se rendre dans les mairies ou au Palais de Justice où sont organisées, depuis des dizaines d'années, des permanences de consultations gratuites.



« Je considère les permanences du Bus comme étant une expérience très enrichissante à tous points de vue.

C'est une expérience très formatrice et très instructive.

Je me suis même rendu compte que mon expérience dans le Bus était également très utile dans mon travail quotidien au cabinet, notamment dans la relation avec la clientèle. J'ai plus d'aisance et d'assurance lorsque je conseille par exemple un client au téléphone. Ça a l'air de rien, mais c'est vrai !

C'est aussi une expérience de vie unique car, assurer les permanences du Bus, c'est se confronter à la réalité à laquelle doivent faire face les personnes les plus démunies, qui viennent souvent pour la première fois consulter un avocat afin de lui faire part, parfois, de situations très difficiles à vivre.

J'espère pouvoir encore faire partie le plus longtemps possible de cette belle expérience.

Alexis TARCZYLO
Avocat à la Cour



27 793

Nombre de personnes reçues dans le Bus depuis 2003.



Durant la première année, trois permanences hebdomadaires ont lieu aux Portes de Paris, dans les 17^e, 18^e et 20^e arrondissements, dans des quartiers dits « Politique de la Ville ».

Aujourd'hui, et ce depuis juin 2010, nos confrères bénévoles sont présents quatre fois par semaine, en soirée, ainsi que le samedi matin, tout au long de l'année, hormis les jours fériés.

Le bus est spécialement aménagé pour accueillir trois confrères, dans des box permettant de respecter la confidentialité.

Les usagers, toujours plus nombreux, sont orientés, par un salarié de l'association Droits d'Urgence, présent sur place, vers l'un des trois confrères présents, en fonction de leur domaine de compétences.

Les consultations, à vocation généraliste, relèvent des domaines principaux suivants : droit du travail, des étrangers, de la famille, du logement, et du droit pénal. Nos confrères exercent individuellement, sont collaborateurs de petites ou grandes structures, interviennent régulièrement ou non depuis l'origine ou ponctuellement, et tous, et qu'ils en soient ici remerciés, sont pleinement investis et se rendent disponibles, parfois même au pied levé.

Quels que soient leur domaine de compétences, il ressort de leurs témoignages que cette expérience enrichissante est primordiale pour l'accès au droit de tous. ■

2 088

Heures de consultation dans le Bus en 2010.



“

« Je viens au Bus pour me confronter à une réalité différente de celle de mon quotidien en cabinet d'affaires et essayer d'être utile.

J'étais d'abord sceptique sur la possible utilité d'un avocat récemment arrivé au barreau, qui plus est exerçant une spécialité qui n'a rien à voir avec les questions posées au Bus.

Cependant, une ou deux permanences font prendre conscience que l'absence d'accès au droit est un vecteur d'exclusion énorme. Et même en étant jeune avocat, grâce à une formation généraliste et du bon sens, on est en mesure d'aider les autres par le simple fait d'être un familier du monde du droit ».

Laëtitia TOLOT
Avocat à la cour

”

24 octobre 2008

Le Conseil de l'Europe décerne une «Mention spéciale du jury» au barreau de Paris pour son action innovante dans l'accès au droit à travers le Bus de la Solidarité.



“

Pourquoi accepter d'assurer des permanences dans le Bus des Avocats? Pas par attrait du gain, bien évidemment, mais par attrait de l'autre. Donner un peu de temps, 6 heures par mois en ce qui me concerne, c'est en échange, recevoir beaucoup. Au fond, ce que je fais, c'est par pur égoïsme...

Olivier BRISSON
Avocat à la Cour

”

Le barreau de Paris, partenaire de la ville de Paris

100

Nombre de
permanences
mensuelles.

Barreau de Paris Solidarité, tel qu'imaginé en 2003, c'est également un partenariat avec la Ville de Paris. À ce titre, nos confrères interviennent au sein de six « Espaces Insertion » de la Ville de Paris.

2

campagnes
d'affichage
annuelles



Les Espaces insertion parisiens constituent un ensemble de ressources important en matière d'accompagnement du projet d'insertion des personnes bénéficiant du RSA. Une palette de services leur est proposée, favorisant la prise en compte des difficultés rencontrées par les usagers.

Pour les problématiques juridiques, nos confrères sont amenés à apporter des conseils en matière de droit du travail, droit du logement, et droit de la famille. En 2010, plus de 400 personnes ont pu accéder aux permanences assurées *pro bono*.

maisons
des
entreprises &
del'emploi

Parallèlement, et toujours dans l'optique d'apporter à chacun l'accompagnement juridique spécifique dont il a besoin, l'Ordre s'est engagé à soutenir les usagers des Maisons des Entreprises

et de l'Emploi de la Ville de Paris (MDEE).

Ces structures desservent l'ensemble des demandeurs d'emploi parisiens, dans une optique d'échange et de proximité. Ces espaces, très fréquentés et appréciés, sont un lieu de conseil et d'information sur les dispositifs d'aide à l'emploi ou à la création d'entreprise. Nos confrères sont présents, deux fois par mois, dans chacune des Maisons des entreprises et de l'emploi, et accompagnent leurs usagers en matière de droit du travail, en droit des sociétés et en matière de fiscalité : statuts, dépôt de marque, régime fiscal, etc ...

En 2011, ce sont près de 700 personnes qui ont reçu les conseils spécialisés de nos confrères, à l'occasion de 140 permanences de trois heures. ■

Témoignage d'un avocat au barreau de Paris effectuant des permanences dans des MDEE.

“

Mes permanences dans plusieurs MDEE de Paris en 2011 m'ont amené à rencontrer des hommes et des femmes très attachants. Tous ont le point commun de traverser de très grandes difficultés dans leur vie professionnelle et aussi dans leur vie personnelle. Ces personnes viennent toutes dans les MDEE avec un projet professionnel consistant à créer leur outil de travail afin d'essayer de rebondir. Elles sont ainsi demandeurs de conseils sur le régime de l'auto-entreprise, sur la création de SARL/EURL, sur la conclusion de baux commerciaux, etc.... Chaque permanence dans une MDEE m'aide à relativiser ma vie et à prendre du recul par rapport aux petits soucis du quotidien. J'espère que toutes les personnes que j'ai été amené à rencontrer en 2011 ont réussi à concrétiser leur projet professionnel.

”

Des interventions pro bono auprès de différentes associations

Lorsqu'en 2003, le choix a été fait d'aller au-devant des usagers, dans une démarche pro bono, l'Ordre s'est naturellement tourné vers l'association Droits d'Urgence, au vu de son expérience de terrain.

Aujourd'hui, en partenariat avec Droits d'Urgence, nos confrères interviennent en binôme avec un juriste de l'association, au sein de Médecins du Monde – Mission France, ainsi qu'à la Résidence maternelle « Les Lilas », gérée par La Croix Rouge.

En 2010, 52 permanences ont été assurées dans les locaux de Médecins du Monde (avenue Parmentier) ayant permis à 134 personnes d'être conseillées, pour une demande majoritairement en droit des étrangers.

A la résidence maternelle, où sont hébergées pour une durée de 3 ans maximum des jeunes femmes avec

leurs enfants, 11 permanences ont été organisées dans l'objectif de réinsérer, notamment par l'accès au droit, ce public fragilisé.

L'Ordre s'est également engagé, à part entière, à être présent au sein d'autres associations :

En intervenant en direction des usagers de ces structures, nos confrères peuvent pleinement mettre à profit leurs compétences, aussi variées soient elles :

Les trois permanences mensuelles mises en place aux Restaurants du Cœur (Relais du 12^e arrondissement) sont assurées par des confrères pratiquant le droit des étrangers.

Parallèlement, offrir de l'aide en droit de la famille, en matière d'assistance éducative notamment, est l'objet de l'intervention au sein de l'association Horizons.



Focus

Festival du Film Judiciaire

Le Conseil départemental de l'accès au droit de Paris propose la seconde édition du Festival du Film Judiciaire, en partenariat avec l'Ordre des avocats de Paris, le Rectorat de Paris, la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, et la Ville de Paris.

Cette action à destination des lycéens a vocation à permettre aux jeunes d'une part, d'avoir un meilleur accès à la citoyenneté et d'autre part, à leur présenter l'institution judiciaire, en leur permettant de débattre sur son fonctionnement à travers le cinéma.

Après la projection de deux films, dont le thème retenu cette année est « La Justice, l'enfant et la famille », un débat est organisé dans les classes avec des avocats, des magistrats et des professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse.

L'an dernier, près de 30 confrères sont intervenus bénévolement dans ce cadre.



« J'ai participé avec grand intérêt au festival du film judiciaire. Les regards des intervenants et des élèves offraient une vraie diversité. Ces regards se sont croisés : Un

dialogue a pu s'installer malgré des positions parfois extrêmement différentes. Le principe d'avoir préalablement visionné les mêmes films a instauré des conditions de confiance et une connivence. Ce qui a permis une liberté et une intelligence des débats ».

*Laurence Tartour,
avocat au barreau de Paris,
membre de l'Antenne des Mineurs
du barreau de Paris*



Une équipe de soignants et d'assistants sociaux sont ici présents pour accompagner socialement les parents et futurs parents sous addiction.

Il nous est apparu également primordial de prêter notre concours aux micro-entrepreneurs. Dans les locaux de l'ADIE, nos confrères répondent aux interrogations de ceux qui souhaitent se réinsérer professionnellement en créant leur propre emploi. Ce partenariat a été élargi à la plateforme ADIE CONSEIL INFO ;, par voie dématérialisée, nos confrères rédigent des consultations, anonymement, depuis leur cabinet en réponse aux demandes des des micro-entrepreneurs.

Enfin, en décembre 2011, l'Ordre a souhaité s'engager aux côtés de PlaNet Finance, pour mettre les compétences des avocats parisiens au service des usagers de l'association, qui a pour mission le développement de la microfinance dans les zones défavorisées. ■



InitiaDROIT

Le Droit Vivant dans la Cité

InitiaDROIT est une association d'avocats bénévoles, créée en septembre 2005, reconnue comme établissement d'utilité publique depuis le 20 septembre 2011 et soutenue par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Justice, dont la mission est d'ouvrir le droit aux jeunes et de les familiariser avec le « droit vivant », c'est-à-dire le droit appliqué par tout citoyen dans sa vie civile, familiale, et professionnelle.

InitiaDROIT organise, des interventions d'avocats bénévoles dans les classes de collèges et de lycées qui vont illustrer les cours d'Éducation Civique dispensés par les professeurs de la 6^e à la terminale selon une méthode interactive de cas. Les thèmes d'interventions sont calqués sur les programmes nationaux et remis à jour annuellement.

Le 22 mars 2012, InitiaDROIT organise la Coupe nationale des élèves citoyens - bâtonnier Claude Lussan - sur le thème « Le net, la loi et toi ». Ce concours consiste en la rédaction d'une copie collective de chaque classe et est ouvert à toutes les classes des établissements d'enseignement général, technologique ou professionnel, publics ou privés sous contrat, de France métropolitaine et d'outre-mer. ■

Contact :

Lucile Rambert, Avocat
Directrice d'InitiaDROIT
Tél : 01 44 32 48 46
Email : lrambert@avocatparis.org
<http://www.initiadroit.com>



InitiaDROIT c'est :

30 000

élèves ayant bénéficié
d'interventions d'avocats
bénévoles durant l'année
scolaire 2010-2011.

900

avocats bénévoles formés à
la méthode d'InitiaDROIT.

164

Etablissement scolaires
ayant reçu des avocat en
2010-2011.

Les avocats du barreau de Paris impliqués à titre personnel dans les actions solidaires : l'expérience de Céline Bondard



Avocate au barreau de New York et au barreau de Paris, Céline Bondard a débuté sa carrière à Washington D.C. au sein du cabinet Kaye Scholer LLP. Elle a ensuite rejoint le cabinet Mayer Brown, d'abord au bureau de New York (2006-2008) puis au bureau de Paris (2008- 2010).

Céline Bondard a fondé son cabinet en 2010, au sein duquel elle concentre sa pratique en propriété intellectuelle.

Elle s'investit parallèlement dans la French-American Bar Association dont elle est actuellement la vice-présidente. Elle est par ailleurs chargée d'enseignement à l'I.E.P de PARIS.

Quelles ont été vos premières activités bénévoles en tant qu'avocat ?

J'ai découvert les activités *pro bono* en exerçant aux Etats-Unis, où j'ai commencé ma carrière professionnelle.

Au sein de Mayer Brown, le cabinet dans lequel j'exerçais, j'ai eu l'opportunité de participer notamment à la poursuite du dictateur tchadien, Hissène Habré, et d'être en relation directe avec une des victimes à l'origine du dépôt de la plainte.

Hissène Habré est accusé d'avoir torturé et fait torturer des dizaines de milliers de citoyens tchadiens dans les années 80. Il s'est depuis réfugié à Dakar, au Sénégal. Human Rights Watch est l'ONG en charge de mener les

poursuites contre lui, et tente d'obtenir son extradition en Belgique.

Travailler sur ce dossier en particulier m'a donné l'opportunité d'aborder le droit international, de participer, en équipe, à la rédaction de la plainte et au recueillement du témoignage d'un ancien collaborateur d'Hissène Habré, soupçonné d'avoir lui-même torturé de nombreuses personnes.

Aujourd'hui, avez-vous des activités *pro bono* ?

Je continue toujours mes activités *pro bono*, mais sous une autre forme. Je me suis investie au sein du barreau de Paris. Dans ce cadre, cette année, mon principal projet sera de co-animer la nouvelle commission *pro bono*, créée en janvier 2012, aux côtés de Martine Phalippou et Félicité Zeifman.

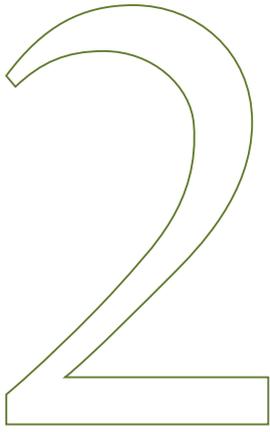
Cette commission nous permettra de mettre en lumière la variété des opportunités (micro-finance, réfugiés, droit de l'environnement, etc), de faire intervenir les acteurs de la scène *pro bono*, mais aussi d'offrir des témoignages de personnes qui ont déjà apporté leur assistance et pourront enrichir nos discussions.

Quelle place doivent, selon vous, occuper les avocats dans le monde de la solidarité ?

Consacrer une partie de son activité à des actions solidaires devrait à mon sens représenter une part évidente de l'activité de tout avocat. Le *pro bono* est de plus en plus une réalité en France où de nombreux avocats exerçant leur activité seul ou en petit cabinet, ont des activités *pro bono* régulières qui, pour n'être pas médiatisées, n'en restent pas moins dans le cadre du *pro bono*. Il faut mettre en lumière ces activités et continuer à les développer.

C'est déjà une réalité dans certains pays, comme aux Etats-Unis, où les avocats consacrent en moyenne 5% de leur activité au *pro bono*. Cette activité est notamment prise en compte dans les entretiens de fin d'année des collaborateurs, et plus largement, cela contribue pour les clients au rayonnement du cabinet.

Avoir une activité *pro bono* régulière en tant qu'avocat, c'est aussi affirmer à tous nos clients que notre devoir de conscience et d'humanité nous guide dans toutes nos missions. ■



Les innovations de Barreau de Paris solidarité

Le Fonds de dotation Barreau de Paris solidarité

Le Barreau de Paris a développé depuis de nombreuses années, des actions de solidarité *pro bono*, notamment par des actions spécifiques en faveur des plus démunis, des droits de l'Homme et contre la peine de mort, en faveur de l'accès au droit.

De 2003 à aujourd'hui, le service Accès au droit et à la justice, grâce à l'implication de Marie Défossez-Pérard, a développé l'opération Barreau de Paris Solidarité.

L'Ordre des avocats de Paris -avec la CARPA de PARIS- a décidé de créer un fonds de dotation dénommé « *Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité* » qui portera désormais ces actions bénévoles.

Un renforcement du dispositif existant :

Le Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité a pour objectif de renforcer et de mieux structurer ces actions, d'inciter les membres du barreau de Paris et les structures d'exercice quelles que soient leur importance, à participer au soutien financier, juridique ou logistique d'opérations sociales et humanitaires de solidarité *pro bono* et en assurer la promotion.

Ce fonds, doté d'1 million d'euros, va permettre de développer, non seulement toutes les opérations d'ores et déjà entreprises dans le cadre de « Barreau de Paris Solidarité » créé en 2003, mais de surcroît de promouvoir et soutenir des actions d'intérêt général dans le domaine juridique et social, à destination de publics fragilisés et/ou défavorisés.

Le Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité entend développer l'accès au droit, la culture juridique, le droit humanitaire, le respect de la personne et la protection de l'environnement, tant en France qu'à l'Étranger.

Les projets seront soumis par les avocats ou les ONG au Comité de parrainage qui en sélectionnera un certain nombre.

Le Conseil d'administration du Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité, où siègeront notamment des personnes physiques ou des représentants d'entreprises non avocats mais qui apportent leur concours au Fonds, validera les projets retenus.

Le Conseil d'administration est présidé par le bâtonnier en exercice.

1 million d'euros

Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité

Des projets innovants :

- **le congé de solidarité libéral**, qui permettra à tous les avocats de Paris qui le souhaitent, de partir pendant leur congé annuel afin de mettre en œuvre leur projet d'accompagnement social, éducatif ou juridique des populations les plus démunies tant en France qu'à l'étranger.

Cette nouvelle action va être mise en œuvre grâce à un partenariat avec Planète Urgence.

- **un appui aux réfugiés climatiques :**

Certaines personnes sont forcées de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une situation environnementale d'origine naturelle ou humaine qui met en péril leur existence.

En 2008, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a recensé 20 millions de réfugiés climatiques.

Les estimations varient entre 150 millions et 1 milliard de réfugiés climatiques d'ici 2050.

La communauté des avocats ainsi que leurs partenaires, doivent s'engager dans une réflexion au niveau international afin de donner une véritable définition pour désigner les personnes migrantes pour des raisons environnementales aujourd'hui, aider à la recherche de solutions politiques et/ou de protection juridique à destination des réfugiés climatiques.

Le fonds de dotation soutiendra cette démarche.

Une figure emblématique a accepté de parrainer le fonds : Monsieur Xavier EMMANUELLI. ■

Entretien avec Xavier Emmanuelli, ancien ministre, parrain du fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité



Xavier Emmanuelli,
ancien ministre, parrain
du fonds de dotation
Barreau de Paris Solidarité

Quelles sont les raisons qui ont motivé votre acceptation de parrainer le fonds de dotation « Barreau de Paris Solidarité » ?

J'ai accepté de devenir le parrain de ce fonds pour deux raisons.

D'abord, on m'a sollicité, on m'a proposé de parrainer ce fonds.

Le fonds de dotation est une formule nouvelle. J'ai moi-même créé un fonds de dotation pour le Samu Social. J'ai été encouragé par Christine Lagarde avec qui j'ai d'excellentes relations. Elle m'a dit que ce serait plus facile qu'une fondation. J'ai suivi ses conseils.

Quand j'ai compris que le barreau de Paris créait un fonds, je n'ai pas été étonné, c'était quelque chose que je maîtrisais désormais parce que j'en connais l'usage. Il n'y avait aucune raison pour que je ne parraine pas ce fonds ; j'aurais également bien aimé que l'on parraine le fonds de dotation du Samu Social, mais c'est une autre histoire.

C'est donc avec beaucoup de sympathie que je viens parrainer le fonds de dotation « Barreau de Paris Solidarité ».

Au cours de votre riche parcours en matière de solidarité, notamment au sein du Samu Social, avez-vous croisé des avocats et quel souvenir en avez-vous gardé ?

Oui, j'ai rencontré quelqu'un de très sympathique, Jean-Luc Bedos qui a créé Droit d'Urgence. Il y a la grande exclusion, la marginalité et la précarité. Beaucoup de gens sont perdus dans un « méli-mélo » de papiers et ont besoin d'une aide juridique. On n'avait d'ailleurs pas d'argent pour payer des avocats.

Aujourd'hui, le Samu social, comme toutes les grandes structures, a un avocat institutionnel, qui s'occupe des litiges mais ce n'est pas lui qui suit les dossiers des personnes hébergées.

Quelle devraient être, selon vous, la place et le rôle des avocats dans le monde de la solidarité ?

Par essence, l'avocat est le défenseur ; tout est dit. On dit défendre la veuve et l'orphelin, il s'agit en fait surtout de défendre les personnes fragiles. Bien sûr, il est difficile de défendre les personnes en situation de précarité mais les marginaux et les exclus, c'est encore plus difficile.

Nous vivons dans une société qui est en train de changer, dans un climat de crise : les avocats et les médecins ont un rôle à jouer, à condition qu'ils le décident. Je parle de choix : des avocats humanitaires, cela peut exister. Quand on rencontre ces personnes rares, il faut travailler ensemble, former une équipe au service du citoyen, même si, pour tous ceux qui sont en marge de la société, on ne peut pas parler de citoyen puisqu'ils ne se sentent pas acceptés. Par exemple, dans les situations de tutelle ou de curatelle, on a besoin d'un médecin, d'un avocat, d'une assistante sociale...

Voilà pourquoi j'ai accepté très volontiers de travailler avec des avocats de bonne volonté. Tout simplement car nous sommes en quelque sorte voisins de palier. ■

Le Congé de solidarité libéral



Planète Urgence, association française de solidarité internationale reconnue d'utilité publique permet, aux collaborateurs d'entreprises désireux d'agir de s'engager pour une mission de solidarité internationale de 2 à 3 semaines, effectuée sur leur temps de congés payés, avec le soutien financier de l'employeur.

Le barreau de Paris, en partenariat avec Planète Urgence, a mis en place le « congé de solidarité libéral » afin d'offrir la possibilité à chaque avocat, quel que soit son statut, de concilier une vie professionnelle exigeante avec la réalisation de projets d'intérêt général, en France ou à l'étranger,

Le congé de solidarité libéral se définit comme une période pendant laquelle un avocat, avec l'accord, voire le soutien matériel du cabinet et/ou du barreau auquel il appartient, participe à la réalisation d'un projet solidaire, en France ou à l'étranger, via l'association Planète Urgence. ■

Comment déposer un dossier de candidature pour partir en mission?

1. Rendez-vous sur le site internet de Planète Urgence à l'adresse suivante : www.planete-urgence.org
2. Dans la rubrique « Congé Solidaire » ou « Partir en mission », recherchez et présélectionnez de 1 à 3 missions selon vos souhaits et disponibilités
3. Validez votre présélection de mission(s)
4. Remplissez le formulaire de candidature (ceci n'équivaut pas à un engagement de votre part)
5. Nous vous recontactons ensuite afin de préciser, puis valider ensemble vos attentes et motivations pour la ou les missions que vous aurez identifiées
6. Avec l'accord et le soutien de votre employeur, confirmez ensuite votre souhait de partir en mission de courte durée.

Entretien avec Hervé Dubois, président de Planète Urgence



*Hervé Dubois,
président de
Planète Urgence*

Quelles sont les raisons qui vous ont motivé à devenir partenaire du barreau de Paris dans la création du congé de solidarité libéral ?

Le congé de solidarité libéral correspond au congé solidaire, mais pour les avocats. Le congé solidaire hébergé au sein de Planète Urgence fonctionne depuis maintenant 12 ans. Nous accueillons, chaque année, des volontaires d'entreprises exerçant des métiers transversaux, des fonctions d'entreprises très courantes (bureautique, logistique, administratif...) nécessaires voire essentielles aux actions de solidarité internationale.

Le congé solidaire est financé par les employeurs. L'accès était donc très limité pour ceux qui ne travaillent pas en entreprise, notamment pour les professions libérales. Lorsque nous avons rencontré Christiane Féral-Schuhl et Yvon Martinet, nous avons sauté sur l'occasion car c'était une excellente opportunité d'élargir le congé solidaire à d'autres citoyens français notamment aux professions libérales. Par ailleurs, les avocats, et plus généralement les juristes, sont indispensables pour appuyer les projets de développement économique et social.

Au cours de votre riche parcours en matière de solidarité, avez-vous croisé des avocats ?

J'ai croisé des avocats mais jamais dans le cadre de missions d'appui au développement.

J'ai rencontré des avocats sur des missions post-urgence, notamment au Rwanda au Kosovo. Ces avocats travaillaient auprès des juridictions internationales ou appuyaient la démarche de plaidoyer de certaines ONG. Ces avocats sont spécialisés en droits de l'Homme, et œuvrent pour la reconstruction d'une société civile. Je n'ai, en revanche, jamais croisé d'avocats investis dans des projets de développement. En ce sens, la mise en place du congé de solidarité libéral est une véritable innovation ; elle va permettre aux avocats qui le souhaitent de s'impliquer dans des projets d'accès au développement.

Quelle devraient être, selon vous, la place et le rôle des avocats dans le monde de la solidarité ?

Les avocats doivent continuer à être des garde-fous, des citadelles en période de crise et de reconstruction démocratique.

Les ONG et les organisations doivent également les inviter à participer à leurs programmes d'accès au développement. Il faut qu'ils puissent, sur la base de leurs compétences professionnelles, mais aussi personnelles, apporter leur contribution. Par exemple, ils peuvent aider les groupements économiques locaux dans la construction de leurs outils (microcrédits, constitution d'associations...) car ils doivent être formés à des instruments juridiques. L'avocat a un regard structurant pour construire, consolider et développer les organisations économiques locales. Ce sont des fonctions à inventer mais qui ont toute leur place. La place des avocats dans le monde de la solidarité internationale est à construire, il faut le faire maintenant avec toutes les parties prenantes de la solidarité internationales : les avocats, les ONG, et les organisations publiques nationales et internationales. ■

Commission ordinaire professionnelle *pro bono*

Présentation générale

Le renforcement du rôle des commissions ouvertes est l'un des enjeux de l'engagement du Barreau dans la société.

Traditionnels lieux d'échange de connaissances en matière de droit, les commissions ouvertes regroupent des avocats qui se réunissent en formations plénières ou en groupes restreints pour échanger des informations sur l'actualité législative et jurisprudentielle, examiner les enjeux du moment, et débattre de la position de la profession dans le cadre des réformes projetées. Elles ont notamment pour mission de nourrir la réflexion de l'Ordre sur les grands enjeux du droit, et peuvent fournir au Bâtonnier et au Conseil de l'Ordre des rapports susceptibles de soutenir leurs discours auprès des pouvoirs publics, des instances parlementaires, des institutions européennes ou des organisations internationales d'avocats, en vue de permettre à notre Ordre de peser plus efficacement sur les réformes projetées.

Elles sont aussi traditionnellement un instrument d'ouverture de la profession vers la société civile : leurs réunions, qui sont gratuites, sont ouvertes à tous, avocats du Barreau de Paris, avocats inscrits à d'autres barreaux et non avocats ; la possibilité est régulièrement offerte à des intervenants extérieurs à la profession d'exposer leur expérience ou encore leur pratique juridique.

Missions spécifiques de la commission *pro bono*

La commission ouverte *pro bono* a été installée en janvier 2012. Elle sera animée par Céline Bondard, Martine Phalippou et Félicité Zeifman. Ses réunions seront classiquement des lieux d'échange de connaissances et d'informations sur les actions de solidarité *pro bono*.

Elle aura entre autres missions spécifiques l'organisation de séances interactives de formation dans les domaines classiques des actions de solidarité *pro bono*, et la mise en relation les clients demandeurs de ce type d'actions, notamment les organisations non gouvernementales, avec les avocats susceptibles d'apporter l'assistance requise.



Martine Phalippou



Félicité Zeifman

Fonctionnement - inscriptions

Les réunions de la commission ouverte *pro bono* se dérouleront traditionnellement à la Maison du Barreau ou à la bibliothèque de l'Ordre, mais pourront à l'invitation d'organisations non gouvernementales ou de cabinets d'avocats se tenir dans leurs locaux, au plus près du terrain, de l'action, et des clients directs des interventions.

La commission ouverte disposera d'un carnet d'adresses électroniques.

Si vous souhaitez recevoir ses communications et ses avis de réunion, que vous soyez avocats du Barreau de Paris, avocats inscrits à d'autres barreaux ou non avocats, vous pouvez vous inscrire en vous adressant au bureau des commissions ouvertes de l'Ordre des avocats de Paris, par téléphone au 01 44 32 49 46 ou par courriel à l'adresse suivante : commissions.ouvertes@avocatparis.org. ■

Directeur de la publication
Christiane Féral-Schuhl

Avec la participation de :
Dominique Attias, AMCO
Martine Phalippou
Emmanuelle Delnatte
Lucile Rambert-Louvier

Comité éditorial
Bruno Marguet, MCO
Dominique Piau, MCO
Anne-Charlotte Gros
Nicolas Corato
Amélie Guiraud

Maquette
Direction de la communication

Impression
Imprimerie Frazier (France)

Mobilisez- VOUS

Pour vous engager dans les actions
solidaires du barreau de Paris,
Contactez Emmanuelle Delnatte
Responsable de la coordination du fonds
de dotation Barreau de Paris Solidarité

Email: edelnatte@avocatparis.org

Tél : 01 44 32 49 29

Fax : 01 44 32 49 99